

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XII. — Instruments de précision, électricité.

1. — HORLOGERIE.

N° 547.258

Pendule électrique.

ÉTABLISSEMENTS BARDON (SOCIÉTÉ ANONYME DE CONSTRUCTION ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE) résidant en France (Seine).

Demandé le 6 mai 1921, à 15^h 27^m, à Paris.

Délivré le 15 septembre 1922. — Publié le 5 décembre 1922.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

L'invention se rapporte à une pendule comportant un mouvement actionné électriquement, et concerne plus particulièrement le montage des différents organes constituant la pendule, sur un support ou bâti de forme convenable, de manière à former un ensemble monté et réglé à l'atelier, cet ensemble pouvant être ensuite fixé dans des cages de formes et de dimensions très variables. Ce mode de montage se prête bien à la construction en séries, les réparations peuvent s'effectuer par simple séparation du support de la cage, ce qui permet de changer facilement les organes détériorés ou par simple remplacement du support d'organe avarié par un support en état de fonctionnement.

Aux dessins annexés :

La fig. 1 est une vue de face d'une pendule électrique comportant les perfectionnements, objet de l'invention.

La fig. 2 est une vue de côté de la même pendule.

Dans ces deux vues, la cage, recevant le support sur lequel sont montés les organes de la pendule, est représentée en traits pointillés. Les différents organes, constituant la pendule à mouvement actionné électriquement sont montés sur un support unique présentant, de préférence, une forme en L, couché sur l'une

de ses branches, ainsi qu'il est indiqué aux figures 1 et 2. Ce support ou bâti présente une partie verticale formée de deux longerons 1, et de deux ailes horizontales inférieure et supérieure, ainsi qu'on peut le voir par le seul examen des figures. Ce bâti présente, par suite de sa forme, une très grande rigidité, et il est muni, de plus, de fortes nervures. Il reçoit les différents organes constituant la pendule électrique. Le rouage 2 porte par une plaque de support fixée au moyen de petits boulons et écrous sur la partie supérieure des longerons 1, juste au-dessous de l'aile horizontale supérieure. Sur la face externe de la plaque de support du rouage est disposé le cadran 3. Une pile électrique 4 est fixée à la hauteur du rouage 2, sous la branche horizontale supérieure du bâti. Le balancier 5 est accroché à une suspension flexible fixée sur le rouage ; un aimant en fer à cheval 6 est logé entre les masses pesantes 7 et 8 du balancier. Cet aimant se déplace pendant les oscillations du balancier au-dessus d'une bobine plate 9, fixée sur l'aile inférieure horizontale du bâti.

La pile, la bobine et les contacts nécessaires sont reliés au moyen des connexions électriques nécessaires. L'ensemble, formé par les différents organes de la pendule, c'est-à-dire la pile, le rouage, le balancier, la bobine infé-

Prix du fascicule : 1 franc.

rieure et le cadran, est donc monté sur un support unique 1, et le réglage est effectué à l'atelier, avant livraison à la clientèle. Il suffira ensuite de placer le support dans une cage convenable, ce qui peut être fait en dehors de l'atelier, par des monteurs peu expérimentés.

Dans la forme d'exécution représentée, à titre d'exemple aux dessins annexés, le support 1, portant les organes de la pendule, est fixé dans la cage 10 au moyen de vis 11, traversant le pied de la cage et se fixant dans l'aile inférieure du bâti. Ce dispositif de montage présente de grands avantages sur les pendules électriques actuellement employées, dans lesquelles les différents organes sont montés, indépendamment les uns des autres, dans une cage de support, de telle sorte que pour les réglages ou pour la réparation de l'un des organes, il est nécessaire de pratiquer sur place un démontage de l'organe avarié, démontage qui se fait dans de mauvaises conditions, ou d'envoyer la cage; c'est-à-dire la pendule complète à l'atelier pour vérification.

Le dispositif, objet de l'invention, permet d'effectuer toutes les réparations et tous les réglages très facilement, en séparant le support d'organes de la cage et de procéder à ces réparations, soit sur place, soit à l'atelier, soit en remplaçant l'ensemble avarié, par un ensemble en bon état, ce qui peut présenter un grand avantage, dans le cas où les pendules électriques sont données en location et où l'entretien est à la charge du constructeur. Il

suffit, dans ce cas, de remplacer l'ensemble, en mauvais état de fonctionnement, par un ensemble revisé et réglé à l'atelier. Il est bien entendu que l'invention se rapporte également au cas où le support ne comporterait que les organes mécaniques et la bobine, les piles étant placées en tout endroit convenable, en dehors de la cage et reliées à l'appareil par des fils de connexion.

RÉSUMÉ :

1° Une pendule à mouvement actionné électriquement dans laquelle tous les organes sont montés sur un support indépendant de la cage ou de la garniture destinée à le recevoir, de telle sorte que l'on puisse procéder au montage et au réglage de tous les organes sur le support à l'atelier, et que les réparations puissent être effectuées facilement par séparation du support d'organes de la cage ou par remplacement du support d'organes par un autre.

2° Une forme d'exécution de la pendule d'après 1° dans laquelle le support ou bâti présente la forme d'un U couché sur l'une de ses branches qui est reliée à la cage par tout moyen convenable.

ÉTABLISSEMENTS BARDON

(SOCIÉTÉ ANONYME)

DE CONSTRUCTION ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE).

Par procuration :

Hippolyte Jossé.

N° 547.258

Établissements Bardon
(Société Anonyme de Construction Électrique & Mécanique)

Pl. unique

Fig. 1

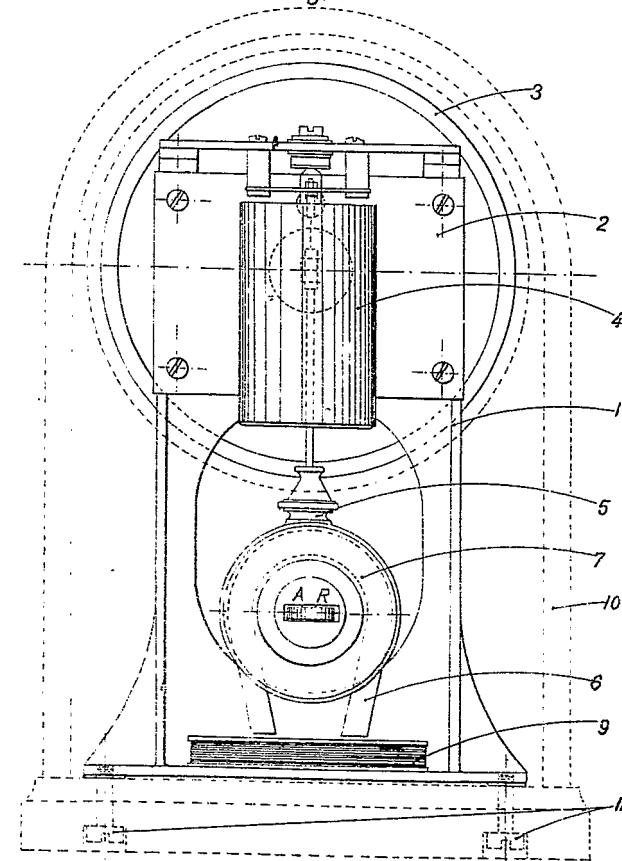
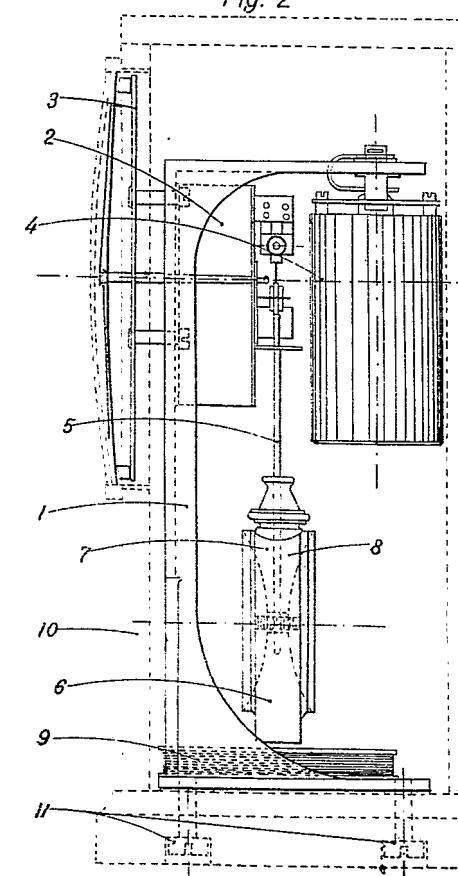


Fig. 2



N° 547.258

Établissemen
(Société Anonyme de Construct

Fig. 1

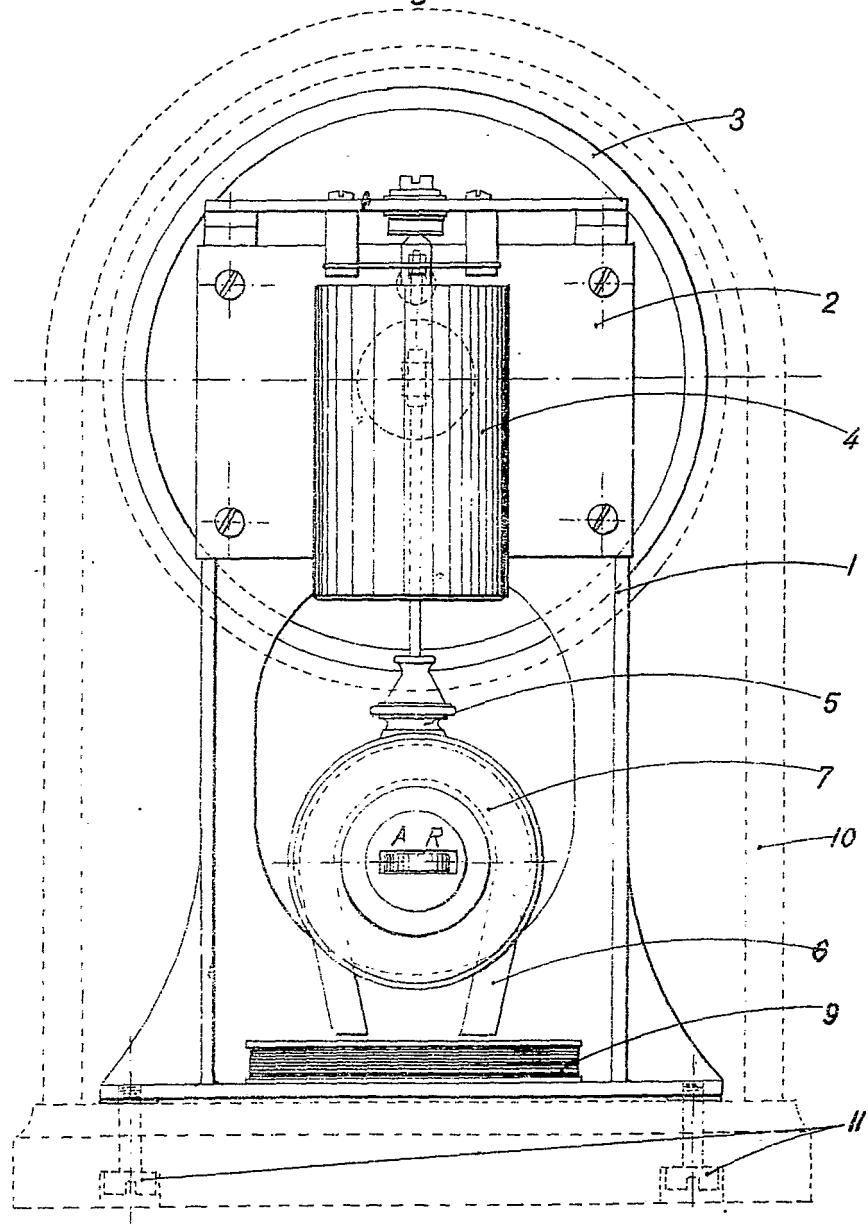


Fig. 2

